

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1986 B 00275

Numéro SIREN : 335 352 191

Nom ou dénomination : HOLDING TOURING AUTO

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2022 sous le numéro de dépôt 10547

2022 000243,

R/2022/1276

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

ORDONNANCE

Nous, Monsieur Philippe VERDUN, Juge par délégation du Président du Tribunal de commerce d'Aix-en-Provence,

Assisté du Greffier,

Vu la requête présentée par la société HOLDING TOURING AUTO (SA), inscrite au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro SIREN 335 352 191, dont le siège social est situé Chemin Saint-Jean de Malte 13290 Aix-en-Provence,

Vu les motifs exposés,

Vu les articles L. 225-100 et R. 225-64 du code de commerce,

Autorisons le report de l'assemblée générale ordinaire de la société HOLDING TOURING AUTO (SA) appelée à statuer sur les comptes clôturés le 31 décembre 2021, à les déposer au plus tard le 30 septembre 2022.

Fait à Aix en Provence, le 03 AOUT 2022

Le Greffier

ELSA MADENSPACHER

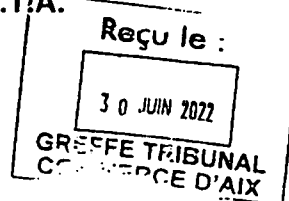
P/ Le Président

Coût : 33,82 euros T.T.C.



HOLDING TOURING AUTO "H.T.A."

R/2022/1271



M. le Président du Tribunal de Commerce
D'Aix en Provence
38 Cours Mirabeau
13100 Aix en Provence

Lettre recommandée AR

Requête pour prorogation de délai de réunion d'assemblée générale ordinaire annuelle

Le soussigné : M. LEYDET Philippe

Agissant en qualité de président du conseil d'administration de la société anonyme HOLDING TOURING AUTO.

A l'honneur de vous exposer que :

Ladite société, ayant clôturé le 31 décembre 2021 les comptes de son dernier exercice social, doit, conformément à l'article L 225-100 du Code de commerce, réunir son assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 30 juin 2022.

Cette date ne pourra être respectée pour le motif suivant : la crise sanitaire a fortement impacté nos services et nous ne sommes pas en mesure d'établir les comptes annuels pour qu'ils puissent être soumis à l'Assemblée Générale dans les délais légaux.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société à bénéficier d'un délai supplémentaire de TROIS MOIS (3 mois), soit jusqu'au 30 septembre 2022, lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, en respectant les délais d'information des actionnaires prévus par la loi.

Fait à AIX EN PROVENCE

Le 24 juin 2022

Monsieur Philippe LEYDET

810 chemin Saint Jean de Malte - 13290 LES MILLES
SIRET : 335 352 191 00043 – APE 6420Z – RCS AIX 335 352 191 86 B 275
S.A au capital de 40 000 € - TVA intracommunautaire FR 36335352191

